

## **LES CENTRES E. LECLERC APPROUVENT LES DECLARATIONS DE MONSIEUR RAFFARIN POUR LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE**

Les centres E.Leclerc se félicitent de l'implication de Jean-Pierre Raffarin, chef du gouvernement, dans « la lutte contre la vie chère ».

Depuis plusieurs années, les consommateurs français ont constaté la hausse de nombreux articles de grandes marques, dont l'augmentation des prix a été bien supérieure à l'inflation. Ces hausses ont été d'autant plus dénoncées qu'elles intervenaient dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

Ce constat, développé par les centres E.Leclerc, par voie publicitaire en début d'année, avait suscité de nombreuses polémiques. La publication des chiffres révisés de l'INSEE a fini par crédibiliser le diagnostic des centres E.Leclerc. Et la signature des accords du 17 juin, rassemblant, sous l'égide du Ministre des Finances, industriels et distributeurs, a confirmé la nécessité d'inverser la tendance inflationniste.

Les centres E.Leclerc attestent que, dès cette troisième semaine de septembre, ces accords ont produit quasiment tout leur effet. Certes, ils ont donné lieu à une belle cacophonie publicitaire. Il n'empêche, la tendance est aujourd'hui inversée. Du fait des propositions de baisse émanant des industriels, et des initiatives prises par les distributeurs, plus de 5 000 articles de grandes marques ont vu leur prix baisser de 2 % en moyenne. C'est la première fois depuis 20 ans qu'une « rentrée » s'effectue sous le signe de la baisse.

En inscrivant la lutte contre la vie chère comme priorité gouvernementale, Monsieur Raffarin crée les conditions d'une réforme de la politique de concurrence, telle qu'il en a été donné mission à la Commission Canivet. Certains commentateurs doutaient de la poursuite de cette action après le départ de Bercy de Nicolas Sarkozy. L'implication du Premier Ministre, sa volonté d'engager une baisse profitable aux consommateurs, donnent toutes ses chances à l'action entreprise. Son propos ne peut que motiver tous les distributeurs et industriels qui se sont engagés, dans les accords du 17 juin, dans la perspective d'une réforme durable.

Certes, l'exemple auquel le Ministre a fait référence ne semble pas pertinent. Il n'y a plus aujourd'hui dans la distribution de conversion francs/euro. D'ailleurs, la grande distribution a, dans son ensemble, appliqué, depuis 2002, des méthodes « d'arrondi par le bas ». Preuve en est, les multiples procès-verbaux dressés par la DGCCRF constatant que la systématisation de la méthode conduisait parfois à percer le seuil de revente à perte...

Mais, sur le fond, les centres E.Leclerc apprécient l'appel à une baisse des prix globale, touchant les secteurs de l'assurance, de la téléphonie ou des grandes marques. En faisant de « la lutte contre la vie chère » une des grandes causes gouvernementales, le Premier Ministre s'oblige à faire bénéficier les consommateurs de la réforme engagée à l'issue des accords du 17 juin. Il rappelle que ce retour à la concurrence ne doit pas affecter les petites entreprises. En insistant sur ce point, il fixe un cadre précis et les conditions politiques d'une modification législative désormais incontournable pour rendre durable ce mouvement de baisse des produits de grande consommation.

Edouard et Michel-Edouard LECLERC